

## **CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PÉRIODE D'ENREGISTREMENT**

Règlement 250-2021 décrétant un emprunt de 1 156 000 \$ pour la vidange des boues des étangs aérés

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet certifie sous mon serment d'office que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 250-2021 est de 2 122.
2. Le nombre de demande inscrit requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 223.
3. Le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que :

Le règlement 250-2021 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

DONNÉ À L'ISLET, ce 29 juin 2021



Marie Joannisse  
Directrice générale secrétaire-trésorière